



N° de fiche	Titre de la fiche protocolaire	Dernière mise à jour
FPE n°4	Cas de contact	06/03/2022

### Définition d'un cas contact

- Cas de contact à faible risque :
  - Elève ayant établi un contact modéré<sup>1</sup> avec un cas confirmé dans les 48h précédent le diagnostic du cas confirmé. Aucune mesure d'isolement n'est à prévoir pour les cas contact à faible risque (il est demandé aux familles de surveiller les éventuels symptômes).
  - Elève ayant établi un contact avec un cas confirmé et ayant contracté la covid au cours des 2 derniers mois (voir les conditions de retour en classe ci-dessous).
- Cas de contact à risque modéré : élève vacciné (schéma vaccinal complet et 14 jours après la 2<sup>e</sup> dose) ayant établi un contact étroit<sup>2</sup> avec un cas confirmé dans les 48h précédent le diagnostic du cas confirmé (voir les conditions de retour en classe ci-dessous).
- Cas de contact à haut risque : élève non vacciné ayant établi un contact étroit<sup>2</sup> avec un cas confirmé dans les 48h précédent le diagnostic du cas confirmé (voir les étapes à suivre ci-dessous).

A noter : en cas de doute sur la nature du contact, consulter directement son médecin traitant ou répondre au formulaire accessible [ici](#).

### Étapes à suivre par l'élève en contact à haut risque avec un cas confirmé

1. Se confiner chez soi et respecter strictement les gestes barrières.
2. Consulter son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes évocateurs à la Covid.  
Il appartient au médecin traitant d'évaluer de la nécessité ou non d'effectuer un test de dépistage.
3. Envoyer sans délai au secrétariat médical du LFC sur [covid@lfcaire.net](mailto:covid@lfcaire.net) les informations suivantes
  - Prénom, nom et classe de l'enfant
  - Copie du test positif du cas contaminé
  - Dernier jour de présence de l'élève en classe
4. Suivre, dans la mesure du possible, les enseignements à distance (suivi pédagogique de l'élève assuré durant toute la période de son isolement).

### Retour en classe des cas de contact

- Cas de contact à faible risque : aucune période d'isolement. Le retour des élèves ayant contracté la covid-19 au cours des 2 derniers mois est conditionné par la présentation à l'entrée de l'établissement d'une attestation sur l'honneur signée par les parents (attestation à remplir disponible [ici](#)).
- Cas de contact à risque modéré (élèves vaccinés) : aucune période d'isolement. Pour les élèves de la 5<sup>e</sup> à la terminale, retour sans délai conditionné par la présentation à l'entrée de l'établissement d'une attestation sur l'honneur signée par les parents (attestation à remplir disponible [ici](#)).
- Cas de contact à haut risque : période d'isolement imposée par l'établissement de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Retour conditionné par la présentation à l'entrée de l'établissement d'un des documents suivants :

- test PCR négatif ou test antigénique négatif ou attestation médicale (en anglais ou français) précisant l'absence de suspicion à la Covid-19.

En l'absence de présentation de document, la période d'isolement sera prolongée de 7 jours (soit 14 jours).

- Le(s) document(s) demandé(s) est/ont à présenter à l'entrée de l'établissement sous version papier (il n'est pas demandé aux familles d'envoyer le(s) document(s) par courriel).
- Dans tous les cas, le retour de l'élève n'est possible qu'après disparition des éventuels symptômes.



<sup>1</sup> Contact modéré : contact de moins de 15 minutes à distance inférieure à 1.5 mètre et/ou partage d'un espace confiné moins de 15 minutes à une distance inférieure à 1,5 mètres.

<sup>2</sup> Contact étroit : contact de plus de 15 minutes à distance inférieure à 1,5 mètres et/ou partage d'un espace confiné plus de 15 minutes sans respect strict des distances et/ou avec partage d'objets et/ou contact direct avec vomis, selles, glaires, excréments ou fluide corporel.